



REMPLACEMENT ORTHOPHONISTE

La CSDN : un des plus importants employeurs de la région de Québec

Plus de 3 500 personnes œuvrent dans les différentes écoles primaires et secondaires, centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes ainsi que les services administratifs de la Commission scolaire des Navigateurs. Situés dans la magnifique région de la Chaudière-Appalaches sur un territoire qui s'étend sur environ 90 km, le long de la rive-sud du majestueux fleuve Saint-Laurent, ses établissements offrent des services éducatifs à plus de 26 000 élèves.

Statut

Personne salariée temporaire 80% (4 jours) jusqu'au 30 juin 2019.

Lieu de travail

Être disponible pour l'ensemble du territoire de la Commission scolaire.

Date d'entrée en fonction

Dès que possible

Nature du travail

L'emploi d'orthophoniste comporte plus spécifiquement le dépistage et l'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles du langage, de la parole et de la voix et la détermination d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie dans un but de prévention, réadaptation ou rééducation.

L'orthophoniste s'assure de la mise en œuvre du plan de traitement et d'intervention.

Qualifications minimales requises

Scolarité

Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Traitement

Le traitement sera déterminé selon l'échelle en vigueur pour les orthophonistes, soit entre 43 641,00 \$ (échelon 1) et 80 572,00 \$ (échelon 18).

Horaire de travail

La plage horaire de travail sera déterminée avec les supérieurs immédiats.

Les personnes qui désirent participer au concours doivent faire parvenir leur demande par courriel ou par la poste.

Par courriel : srh.soutien@csnavigateurs.gc.ca

Les personnes désirant postuler par courriel sont priées de demander un accusé de réception à l'aide des fonctionnalités de leur courrier électronique.

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement. La commission scolaire remercie tous les candidates et candidats de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues. La commission scolaire applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.